L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Journal du matin, publié tous les jours excepté le Dimanche.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 4 MARS 1891.

THÉATRE DE L'OPERA.

L'EXODE.

Les artistes de l'opéra et de l'opérette qui restaient encore à la Nouvelle-Orléans, sont, à peu près tous, partis hier après-midi. Ainsi qu'il a été dit ils s'embarqueront samedi prochain sur le transatlantique français: *La Champagne*, en destination du Hâvre.

M. Merrit et Mlle Martini, encore ici, partiront sous peu de jours.

Mme Meffre qui tenait le piano à l'orchestre de l'Opéra, se décide à se fixer à la Nouvelle-Orléans, où elle va se consacrer à l'enseignement du chant et du piano.

Mme Meffre a étudié, paraît-il à excellente école et l'on nous dit qu'elle a toutes les qualités qui constituent le professeur sérieux.

Concert.

C'est demain qu'a lieu, au Grunewald Hall, le concert, fort intéressant à tous égards, de Mlle Jeanne Faure. Mlle Faure est une organisation musicale, qui s'est développée par des études sérieuses, ici et en Allemagne, et qui, à force de lutte et d'intelligence, est parvenue à se former une fort enviable clientèle comme professeur de chant.

Elle a eu la bonne fortune de faire des Elèves très remarquées et aussi de s'en faire aimer. Du reste, ce sont ces Elèves qui ont eu l'excellente pensée de lui offrir cette soirée à laquelle nous souhaitons un entier succès; succès qui, d'ailleurs, ne nous paraît pas douteux.

La personnalité du jeune professeur est entourée de la plus haute considération et son concert est assurément d'une composition fort attrayante. On y entendra, avec elle, Mme Marguerite Samuel, M. Kraus; des chœurs par la société musicale: Frohsinn, M. J. Durel et M. H. Wehrmann.

Les chœurs seront dirigés par le professeur C. Weiss.

On commencera à 8 heures. Prix du billet $1, avec place réservée.

Académie de Musique.

L'Ermite, opérette dont la première représentation avait lieu hier soir, sera redonné aujourd'hui. L'ouvrage a été favorablement accueilli par un public nombreux, qui une fois de plus a fait bonne réception à Mlles Marie Greenwood et Julia Calhoun.

Demain, en matinée et en soirée, un spectacle qui ne peut manquer de remplir la salle: *Giroflé-Girofla*. L'ouvrage est intéressant, d'abord, comme livret, comme musique; et puis le public, toujours enclin aux comparaisons, voudra saisir cette nouvelle occasion de voir, comment on traite l'opérette française sur la scène américaine.

On aura encore *Giroflé Girofla*—après demain soir.

Samedi en matinée: *Boccace*; le soir, et pour les adieux de la troupe: *l'Ermite*.

Théâtre St-Charles.

Pas fort non plus, l'ouvrage qui a pour titre: *The Golden Gulch*. On peut le dire sans crainte d'exagération, ce drame de frontière où les Peaux Rouges ont souvent leur mot à dire, a été fait et refait mous de pouvons dire combien de fois. On pourrait même ajouter que c'est le pauvre public qui, lui aussi, est refait, quand il délie les cordons de sa bourse pour aller entendre des sortes de galimatias dramatique. N'importe, il y va.

Pas de matinée aujourd'hui, à cause—nous le supposons du moins—de la célébration du 4 mars par le Département de l'incendie.

Journée deux fois bonne, en effet, c'est d'abord la fête des Pompiers de la Nouvelle-Orléans et puis c'est le dernier jour d'existence du 51ème Congrès, une assemblée dont le pays gardera un pitoyable souvenir.

Dimanche prochain: *A Cold day*, par la troupe que dirige M. P. D. Fisher.

Grand Opera House.

La littérature pugilistique continue de faire chemin au Grand Opera House. C'est toujours M. Sullivan qui tient le *ring*, nous voulons dire la scène. Et n'en déplaise à ceux qui, comme nous, pensent que la rampe devrait être interdite à semblable genre, les muscles font prime et chaque soir l'invincible champion réalise sonnantes recettes.

Il en sera ainsi toute cette semaine. Avec le boxeur on a un autre athlète, M. Jos. Lannon et M. Dunois B. Harrison, l'heureux auteur de *Honest Hearts and Willing Hands*, une pièce qui ne lui a point valu grands efforts d'imagination et qui lui rapporte beaux dollars trébuchants.

Dimanche, 8 mars, première soirée du *Corsair*, pièce burlesque.

Musée-Théâtre.

Cette journée est la dernière du programme actuel, dont vous verrez les détails en consultant l'annonce placée à la première page du journal.

Représentations non interrompues de 11 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 10 cents.

Le duel au sabre.

—Mais c'est barbare, dit Taburot, le duel au sabre! Supposez que d'un coup fortement asséné, on vous enlève une jambe, v'lan! Comment faire pour revenir!

—Eh! mon cher, répond Perpignan, jovial, n'ayez crainte; on vous ramènerait en coupé....

THE FIREMEN'S
INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 79,640 71	
Ajoutez: primes non acquises pour 1889	20,066 67	
	$ 99,667 38	
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,545 04	
Réassurances	6,049 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	
	$ 52,506 71	
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	10,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	9,282 11	
	$ 47,160 67	
ACTIF.		
Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18	
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62	
Billets à recevoir	1,875 42	
Propriété foncières	15,000 00	
Argent en banque et comptant	41,885 71	
Primes en cours de collection	43,379 15	
Meubles de bureau et accessoires	5,181,93	
	$283,459 01	
PASSIF.		
Capital-actions	$150,000 00	
Réservé pour pertes non échues	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	10,915 20	
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81	
	$283,458 01	

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNETS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21è jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNETS, Secrétaire.

Conseil de Directions.

R. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Bialé	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieward,
H. Ellermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schiermann,
F. Eggen,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zetzmann.
C. Taylor Ganche,	

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1891.

Indications pour—la Louisiane—Vents du sud, beau temps, plus froid.

Température du 3 mars 1891.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 143 rue du Canal.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	64	18
12 Midi	76	26
3 P.M.	78	26
6 P.M.	73	22

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Crawford Washington à Jeannette Young.
Robert Curran à Mlle Katie Courtnek.
John Schmitt à Mme Caroline Ehrpt.
James J. Hubbard à Mlle Marie P. Gaspard.
William Carter à Alice B. Johnson.
Albert Carroll à Olivia Edwards.
Henry Tuescher à Antoine Lanford.
H. A. Saxon à Carrie White.

Naissances.

Mme Louis P. Carlso, un garçon.
Mme John McSweeney, un garçon.
Mme William Meddag, un garçon.
Mme Michael Moritz, un garçon.
Mme Jas A. O'Hara, un garçon.
Mme Jame Kehoe, une fille.
Mme D. J. Judge, une fille.
Mme Alex Rosseo, une fille.
Mme Peter Cabrol, une fille.
Mme Robt L. Leidner, une fille.
Mme Jacob Lasbey, jumeau, garçon et fille.

Décès.

Edward R. Summers, 38 ans, 854 rue Félicité.
James C. Kincaide, 10 mois, 106 rue Aline.
B. Mers, 60 ans, encaigneur des rues Claiborne et St-Ursuline.
Mary Parker, 4 ans, Saux Lake, Alger.
Frederick Kress, 9 jours, encaigneur des rues Main et Claiborne.
Mary Scott, 28 ans, 56 rue Union.
Célestine Williams, 26 ans, encaigneur des rues Commerce et Calliope.
May E. Guss, 18 mois, 439 rue N. Roman.
Léontine Lasallo, 18 mois, encaigneur des rues Français et Galvez.
Arthur C. Williams, 21 ans, Washington, D. C.
Mollie Wilson, 20 ans, 16 rue des Champs Elysées.
J. Gugan, 34 ans, 297 rue Washington.
J. Smith, 2 mois, 884 rue Chestnut.
J. W. Maddox, 78 ans, 458 rue Baronne.
Marie Houthan, 10 ans, 213 rue Erato.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

J. Paul à W. Paul, un terrain borné par les rues Septième, Tchoupitoulas, St Thomas et Sixième, $1,000.

F. Landfried à J. Behrend, un terrain borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, $5,000.

S. Rathach à H. T. Vennard, un terrain borné par les rues St-Charles, Carondelet, Félicité et Ste-Marie, $1,025.

Mme C. Vels à Mme E. Hunsinger, un terrain borné par les rues Dryades, Poydras, 3ud Remparts et Lafayette, $1,250.

Mme D. Braun et als. à T. Franchina, un terrain borné par les rues Constance, Magazine, Jackson et Philip, $4,150.

Héritiers de S. Stewart à Mme H. Stewart, deux terrains bornés par les rues Camp, St-Charles, Julie et St-Joseph, $4,900.

Les mêmes à H. Stewart, un terrain borné comme les précédents, $8,800.

Mme S. Hill à L. Sincer, deux terrains bornés par les rues Baronne, Calliope, Ello et Dryades, $5,250.

A. S. Perkins à Mme W. T. de Van, deux terrains bornés par l'avenue St-Charles et les rues Washington, Hampson et Short, $2,450.

P. C. Schumacher à Wm. F. Johnson, un terrain borné par les rues Decatur, Hôpital, Quartier et Chartres, $3,500.

CONSEIL MUNICIPAL.

Mise en vente de la Salle St-Patrice.

Le Maire et les cafés-concerts.

Le Conseil s'est réuni hier soir, à 7 heures 30, sous la présidence du maire.

Vingt-sept membres ont répondu à l'appel.

Le secrétaire procède ensuite à la lecture du message du maire qui est ainsi conçu et soumis à l'approbation des membres du Conseil:

I. Le rapport du trésorier de la ville pour la semaine expirant le 28 février.

II. Communication du commissaire des édifices publics, comprenant: 1. Un relevé du nombre de lampes électriques n'ayant pas donné de lumière pendant le mois de février. 2. Un relevé des travaux effectués par les prisonniers du Police Jail pendant la semaine expirant le 2 mars 1891.

III. Pétition des membres du New Orleans Lawn Tennis Club, demandant le privilège de se servir du toit de leur local, rue Amélie, près Dryades.

IV. Pétition des propriétaires des immeubles situés rue Harmonie, entre Magasine et St-Charles, demandant que cette partie de la rue Harmonie soit pavée avec du gravier Rosalta.

V. Pétition des personnes habitant la rue Decatur, entre les rues Canal et St-Louis, protestant contre la construction d'une ligne de chars sur la dite rue.

VI. Pétition de Narcisse Solar, qui demande au Conseil de lui accorder une license de six mois.

VII. Pétition de la "Independent Oil Co." demandant que les assesseurs évaluent la propriété de la compagnie à nouveau.

VIII. Communication du président de la "Amite, Gravel, Paving & Improvement Co." qui soumet au Conseil une pétition dans laquelle les habitants des rues Troisième et Neuvième, demandent qu'on pave les dites rues avec du gravier de la compagnie.

IX. Pétition de Geo. F. Butler, Thos. Fitzgerald, Chas. Neimeyer, Thos. McCafferey et Wm. B. Jackson, qui demandent qu'une somme de $5 00 que chacun d'eux a payée comme amende imposée par le recorder Landry, pour avoir coupé des arbres, leur soit remboursée. La petition est appuyée par le commissaire des édifices publics.

X. La "Great Southern Telephone & Telegraph Co." soumet au Conseil une pétition appuyée par le commissaire des édifices publics, dans laquelle elle demande la permission de remplacer les poteaux qu'elle a sur l'avenue St-Charles par d'autres poteaux plus élevés.

Respectueusement,
JOS. A. SHAKSPEARE.
Maire.

Rapport du comité qui avait été chargé d'inspecter les levées du troisième district. M. Delavigne profite de l'occasion pour se plaindre de la façon dont il a été traité, par un journal du soir à propos de cette affaire, et il explique au Conseil comment les choses se sont passées.

Il démontre qu'il était dans le vrai et que le dit journal du soir ne savait pas ce qu'il avançait.

On passe plusieurs ordonnances relatives aux finances.

On remet à huitaine une proposition d'ordonnance tendant à augmenter les salaires de certains employés de l'Hôtel de Ville.

Sur motion de M. Dudenheffer, le maire est autorisé à signer avec M. R. S. Peyy un contrat pour la construction d'un pont au West End, et un autre contrat avec la Iron Bridge Co. pour la construction du pont Magnolia.

M. DeFuentes est élu par le Conseil membre du School Board.

Sur motion de M. Delavigne, le maire est autorisé à envoyer au Small Pox Hospital, un malade diteint de la lèpre.

M. Clark présente une proposition d'ordonnance tendant à porter à $5,000 la licence des cafés-concerts, et de défendre aux propriétaires d'employer dans ces établissements des personnes mineures.

Sur motion de M. Brittin, on nomme un comité de neuf membres chargé de choisir dans le district, un emplacement pour construire un édifice devant servir de Cour Criminelle. Une somme de $75,000, plus ce qu'on retirera de la vente de la salle St-Patrick, sera destinée à cet effet.

Tous les actes du comité devront d'abord être portés à la connaissance du Conseil pour recevoir son approbation. Les actes du comité n'engageront en rien la ville, s'ils ne sont pas approuvés par le Conseil.

Sur motion de M. Clark on décide d'annoncer au public que l'immeuble occupé par la Cour Criminelle et connu sous le nom de St-Patrick's Hall, est à vendre.

Le plus bas prix que la ville acceptera est $90,000.

Le Conseil ajourne à huitaine.

L'Amendement du revenu.—L'Hon. juge Poché, un des avocats de M. Morris, a saisi hier la Cour Suprême de son *brief* ou mémoire dans l'affaire de l'amendement constitutionnel dit du revenu, et ayant pour but de prolonger l'existence de la Compagnie de Loterie de la Louisiane. On sait qu'il s'agit de commander judiciairement au secrétaire d'Etat de publier l'amendement qui doit être soumis au suffrage populaire. Le bref de M. Poché établit nettement la question en soutenant sur les termes de la Constitution.

Le 4 Mars.—Itinéraire de la parade du département de feu:

La procession partira à 11 heures de la rue du Canal et défilera par les rues suivantes: De Remparts à Esplanade, à Dauphine, à Champs-Elysées, à Levée, à Esplanade, à Royale, à Canal, à Camp, à Calliope, à St-Charles, à Première à Magazin, à Julia, à St-Charles et à l'Hôtel de Ville et de là à Canal.

Affaire Hennessey

Témoignages accablants pour les accusés qui sont reconnus par presque tous les témoins.

TÉMOIGNAGES IMPORTANTS

Politz est reconnu par plusieurs témoins et son fusil est produit en cour.

Les avocats de la défense sont étonnés de la précision des témoignages et les accusés commencent à comprendre que leur victime sera vengée.

La population toute entière ne se préoccupe en ce moment que des débats de l'affaire Hennessey, applaudissant aux excellentes preuves de culpabilité sans cesse fournies contre les accusés et discutant déjà l'issue de cette cause célèbre. Le nom de Politz, le Sicilien que l'on croit avoir vendu ses compagnons pour se sauver, est dans toutes les bouches et la curiosité publique n'est pas satisfaite à son égard.

On voudrait savoir ce qu'ont été ses révélations, mais pas un traître mot n'a transpiré de sa confession. L'Etat du reste a refusé de l'accepter comme témoin à charge, par le fait qu'il a été renvoyé à la barre comme les autres accusés et que l'affaire se juge pour lui comme pour ses criminels compagnons. L'Etat possède en effet des témoignages trop accablants contre les accusés, pour sacrifier l'un de ceux-ci à l'obtention de preuves qu'il possède déjà.

Les témoignages condamnent les accusés et les avocats, les accusés et le public sont étonnés de l'abondance de preuves fournies au jury et de leur précision. La déposition de chaque nouveau témoin vient corroborer celles de ceux qui l'ont précédé et les mailles du filet dans lequel l'Etat enserre les prisonniers,se rétrécissent chaque jour davantage. Les témoins à charge construisent un édifice que ne pourront pas renverser les défenseurs des accusés, quelque soit leur talent.

Les coupables sont montrés du doigt par chaque témoin au jury, et leurs actions avant pendant et après le crime, lui sont dévoilées peu à peu.

La lecture du compte-rendu des débats dans les diverses journaux que l'on voit en ce moment dans toutes les mains, excite encore la curiosité du public qui se rend en masse aux abords de la Cour Criminelle et encombre du matin au soir la salle d'audience, anxieux d'entendre de la bouche même des témoins leurs interessantes révélations.

Hier matin, à 9 heures 30, est arrivée devant la cour, la voiture cellulaire de la prison de paroisse, amenant huit des prisonniers. Une seconde voiture a amené Politz qui a été définitivement séparé des autres. Une foule compacte se pressait autour de la voiture pour en voir sortir les accusés et agents et députés shérifs ont dû former la haie pour maintenir la foule à l'écart et permettre aux détenus d'entrer en cour.

Aussitôt qu'ils ont été enfermés dans la cellule, le public a été admis dans la salle d'audience, et en quelques instants toutes les places ont été prises et les bas côtés complètement encombrés. Le va-et vient a été continuel pendant toute la journée. Ceux à qui leurs affaires ne permettaient pas un long séjour faisaient place à ceux qui trouvaient quelques instants pour venir satisfaire une curiosité légitime. Beaucoup de personnes à qui leurs loisirs permettaient un plus long séjour ont suivi l'interrogatoire des témoins pendant tout l'après-midi.

Le juge Baker, toujours ponctuel, a pris son siège à 10:15 heures. A 10:30 heures, tous les avocats étaient présents et l'appel des témoins terminé. Après leur transfert dans la salle de la section A, sous la garde de députés shérifs, les témoins à décharge sont déchargés jusqu'à jeudi matin et à 10:40 heures, le jury est appelé en cour et les prisonniers à la barre. Politz est toujours amené séparément.

Les prisonniers semblent avoir perdu leur indifférence du premier jour et se rendre compte de leur situation fort peu enviable et qui devient de plus en plus critique à mesure que les témoins se succèdent.

Le premier témoin est

Mme Joséphine Rosendale,

qui habite rue Girod, près Franklin. Elle savait où habitait le chef Hennessey, et se trouvait chez elle le soir de l'assassinat. Elle venait de se coucher lorsqu'elle a entendu tirer les premiers coups. Il était environ 11 heures 15. Elle a entendu tirer cinq ou six coups de feu qui ont résonné comme des coups de canon. Lorsque le calme a été rétabli elle a entr'ouvert sa porte et a vu passer deux individus dont un tenait un fusil.

La lumière électrique ayant cessé d'éclairer, à ce moment, elle n'a pas pu voir leurs traits. Elle a aperçu aussi à l'encoignure des rues Girod et Franklin, un troisième individu qui attendait les autres et qui a leur arrivée a tourné à l'encoignure. Au passage des deux individus, elle s'est écriée: "Mon Dieu! qu'est-ce donc!" Ils l'ont regardée en passant, sans répondre, et effrayée, elle a refermé sa porte. Il lui a été impossible de voir suffisamment la figure de ces deux hommes pour les reconnaître, mais elle affirme que le dernier était un blanc.

Contre-examen — Elle pense qu'il s'est écoulé environ 10 minutes entre le moment où elle a ouvert sa porte et celui où a été tiré le premier coup de feu. Elle n'a remarqué quand elle a ouvert sa porte personne que les trois hommes dont elle a parlé.

Elle n'a ni vu ni entendu personne courir, n'a vu personne de l'autre côté de la rue; a remarqué que le pins grand des deux hommes qui passaient avait un vêtement de couleur sombre. (C'était Scoffidi avec sa toile cirée sur les épaules). Elle n'a pas remarqué si l'un de ces individus portait un pardessus.

M. R. Peeler,

est un peintre, qui habitait au mois d'octobre et habite encore rue Girod, entre Bassin et Franklin, au premier étage, dans une chambre de derrière. Un balcon fait le tour de cette maison qui a deux façades, l'une rue Girod et l'autre rue Bassin. Sa femme et sa fille habitent une chambre sur le devant. Le témoin dit qu'il y a une lampe électrique coin Bassin et Girod et une autre coin Remparts et Girod.

Le jour de l'assassinat, obligé de quitter son travail à cause de la pluie, il partit à 5 heures 30 de l'après-midi. Il trouva les rues inondées dans son quartier, fut obligé de quitter ses chaussures pour rentrer chez lui et y arriva à 6 heures. Il n'avait bu dans la journée qu'un verre de bière vers midi. Il ne sortit pas de chez lui dans la soirée car il n'a pas l'habitude de s'absenter après 6 heures du soir. Il était profondément endormi quand il a entendu les premiers coups de feu. A son avis, il en a été tiré sept ou huit.

Il est sorti sur son balcon avant que la fusillade ait cessé et a vu à l'encoignure de la rue Bassin un individu qui a tiré trois fois dans la direction de la rue Lafayette. Celui qu'il a vu tirer se tenait sur le côté de la maison donnant rue Bassin et il sortait de sous la tente de M. Peterson. La lumière éclairait parfaitement à ce moment et il a vu la figure de celui qui tirait et qui s'était retourné vers lui au moment où il lui criait, le voyant prêt à tirer: "Eh! que diable allez vous faire, arrêtez! arrêtez!"

Le témoin à qui l'on demande s'il reconnaît parmi les accusés ceux qu'il a vus le soir de l'assassinat, montre sans hésitation Scoffidi, et s'écrie: "Voici celui que j'ai vu tirer à l'encoignure."

Il reconnaît ensuite avec non moins d'assurance Bagnetto comme étant le plus petit des deux individu qu'il a aperçus ce soir-là. Il les a vus tous deux s'enfuir par la rue Girod vers le cimetière. L'un portait un long fusil et l'autre un court.

De son poste d'observation, le témoin ne pouvait pas voir sous la tente de Peterson, mais il a remarqué que celui qui se tenait à l'encoignure de qu'il a vu tirer trois fois, était couvert d'un grand manteau en toile cirée qui était bouchonné aux petits soupiraux et sous lequel l'accusé a mis son fusil en s'enfuyant par la rue Girod. Le lendemain

M. Nick Virgets

habite 238 rue Girod, en face la maison de Hennessey, depuis 9 ans. Etait chez lui le soir du meurtre. A entendu les coups de feu et est sorti sur son balcon. Il a été réveillé par un fort coup suivi d'un second et d'une véritable fusillade. En arrivant sur son balcon, il s'est tourné vers Bassin et a vu trois hommes traverser la rue Bassin et se diriger vers le cimetière.

Ils marchaient précipitamment et arrivés à la rue Franklin, ils ont tourné vers la rue Julie. Deux d'entre eux avaient des fusils et étaient vêtus d'étoffes sombres, le troisième portait un costume plus clair. Il n'y avait que peu de lumière à ce moment rue Bassin, mais la lampe coin Girod et Liberté brulait très bien. Il a essayé de faire arrêter les individus en les interpellant, mais ils ont continué leur chemin sans rien répondre.

Le plus petit, qui avait un costume clair, était un des deux qui portaient un fusil. Il n'a vu les fuyards que du haut de son balcon, avec une lumière imparfaite, et ne pouvait pas les reconnaître.

Contre examen.—Le témoin ne s'est pas levé au premier coup de feu, et quand il a ouvert sa porte tout était fini. La lumière de la lampe coin Bassin et Girod était très intermittente.

A 12 heures 20, l'audience est ajournée à 1 heure et les prisonniers sont amenés dans le bureau du shérif, où ils sont gardés par les députés, au lieu d'être enfermés dans la cellule.

A 1 heure 10, le jury est appelé et, après les formalités d'usage, la séance est rouverte en présence d'une véritable masse de curieux, qui font un grand silence et prêtent toute leur attention lorsque

James Price,

le premier témoin, est appelé sur la sellette. C'est un jeune homme qui habite rue Girod No 311. Le 15 octobre, il rentra chez lui à 1 heure du matin. A 11 heures il se trouvait au marché Poydras et à 11 heures 30, tandis qu'il passait rue Franklin, entre Girod et Lafayette, il a entendu les coups de fusil. Il s'est hâté vers l'encoignure et aperçu deux hommes qui s'enfuyaient dans la direction du cimetière.

Il a vu l'un d'eux très distinctement à 20 pieds de la rue Girod, dans Franklin. Il a remarqué que tous deux avaient des chapeaux mous, et que l'un avait un vêtement clair, et l'autre un costume foncé. Ils avaient chacun un fusil. Il a vu de profil un de ces deux hommes qu'il connaissait depuis six mois environ pour l'avoir vu vendre du fruit qu'il colportait dans les rues avec une brouette.

En arrivant rue Franklin, le trottoir étant boueux, celui qu'il avait reconnu a glissé, et son fusil est tombé dans le ruisseau, frappant l'eau avec un bruit que le témoin a parfaitement entendu. L'homme a continué à fuir sans songer à son fusil.

Le témoin est prié de montrer parmi les accusés celui qui est tombé. Il montre sans hésitation Manuel Politz et déclare qu'il avait un autre vêtement que celui qu'il porte, à la barre. L'autre individu avait une barbe et était de taille moyenne. Il portait aussi un fusil.

Par M. Adams: Quand il a entendu tirer, le témoin est resté un instant près de la maison du Policier Koper. Il a entendu environ onze coups. Il a vu la figure de Politz à la lumière électrique et à celle d'un bec de gaz. Politz est tombé à 15 ou 20 pieds de l'encoignure. Il pleuvait et la lampe coin Girod et Liberté brûlait lorsque les deux hommes sont arrivés à l'encoignure.

Il n'a pas pu reconnaître l'autre parce qu'il ne le connaissait pas aussi bien que Politz. Quant à celui ci, il lui serait impossible de se tromper. M. Adams s'étonne qu'il ait si bien pu voir sa figure alors qu'il tournait le dos à la lumière. Le témoin explique que dans sa chute, Politz a exposé sa figure pendant assez longtemps pour lui permettre de le reconnaître. Les deux hommes étaient l'un derrière l'autre.

En arrivant rue Girod, le témoin a vu plusieurs personnes qui couraient, et avant d'apercevoir les deux fuyards, il avait remarqué un individu qui les précédait et se dirigeait vers le cimetière. Le témoin a été amené à la prison de paroisse, pour reconnaître les prisonniers, par le détective Pepora. Les prisonniers ont été amenés par section et non tous à la fois.

Il a reconnu Politz. Il n'est allé qu'une fois à la prison et la première fois qu'il a raconté ce qu'il savait de l'affaire, c'est devant le grand jury—devant lequel il avait été appelé parce qu'il avait donné son nom au capitaine Journée deux ou trois jours après le meurtre. N'a pas lu les journaux. Ne se souvient pas s'il a témoigné devant deux grands jurys. Ne sait pas qui on était le foreman. Ne sait pas qui l'a assermenté.

M. Adams s'étonné qu'il ne soit pas à même de reconnaître des personnes qu'il a vues en plein jour et pendant longtemps, alors qu'il reconnaît un individu qu'il n'a entrevu que quelques secondes la nuit.

Chas. Lachaye,

un garçon de couleur, commissionnaire du Louisiana Athletic Club, coin Girod et Bassin, dit que le club occupe la moitié de la maison dont l'autre partie est habitée par M. Peterson.

N'a pas vu regrouver le fusil de Politz. Il a pris une lanterne avec lui quand il est sorti le soir, et a remarqué des empreintes de pas laissées dans la boue par des souliers pointus. Ces empreintes l'ont conduit de Franklin à Julie, de Julie à Liberté et à Lafayette, où elles se perdaient dans une sorte d'allée.

Contre examen. — Etait sorti à 1 heure avec la lanterne, sur l'ordre du président du club. Ne se souvient pas si la lampe coin Girod et Franklin éclairait.

Officier Kroper.

Habite coin Franklin et Girod; était endormi lorsqu'il a entendu comme une explosion. Il a passé son pantalon en toute hâte et est sorti sur le trottoir. En arrivant rue Girod il a vu un homme qui se dirigeait vers le cimetière. Il portait un vêtement clair. Il est tombé et a laissé tomber quelque chose dans le ruisseau. Le témoin a entendu le bruit.

Il est allé à la station et est revenu avec d'autres agents; ils ont retrouvé un fusil dans le ruisseau, à l'endroit où un des hommes était tombé. Le dimanche suivant, le témoin a trouvé chez Politz un costume clair, dans un baril avec un soulier pointu. Il déclare que ce vêtement est celui que portait l'homme qui est tombé rue Franklin. Il reconnaît Politz comme étant l'homme qui portait ce vêtement.

On lui montre les vêtements de Politz qu'il reconnaît ainsi que son fusil, trouvé dans le ruisseau par l'opérateur Nobles, et dont un des canons est chargé.

Contre examen. — Les vêtements sont dans le même état que lorsqu'ils ont été trouvés. Le témoin n'a pas entendu parler que les souliers aient été nettoyés. A vu la lampe à pétrole brûler dans la lanterne du reverbère coin Girod et Franklin. N'a pas vu l'homme bien distinctement, à surtout remarqué ses vêtements et sa taille. Ici le témoin corrobore la déposition du précédent, relative aux empreintes.

L'homme au vêtement clair était loin derrière l'autre l'autre quand il a tourné à l'encoignure (ce qui s'explique par sa chute).

Officier Lanegan.

Etait de garde le soir du meurtre. A entendu tirer sept coups de feu et après avoir traversé le pont de la rue Liberté a rencontré trois hommes qui fuyaient précipitamment vers Julie. Leur a demandé ce la fusillade avait eu lieu. L'un d'eux lui a répondu: "Me, no know it!" et tous trois lorsqu'il les a eu dépassés de cinq ou six pieds, ont pris leur course.

Il leur a donné la chasse l'espace d'un demi îlot puis réfléchissant, il est revenu sur ses pas vers Franklin et en a rencontré deux autres, un grand et un petit. Le premier a levé son fusil vers lui et a continué dans la direction du cimetière. Le plus grand des deux, avant de le viser, avait passé devant lui quelque chose qu'il tenait sous son manteau, de la main droite. Il ne le connaissait ni de nom ni de vue.

Quand il a rencontré les trois premiers la lumière était très vive. Elle était la même quand il a vu les seconds. Il les a vus de nouveau à la station le lendemain.

M. Luzenberg lui demande s'il pourrait les reconnaître. Il est prié de les montrer parmi les accusés. Il montre Scoffidi et Politz; ne trouve pas les trois autres.

Contre Examen: M. Adams fait venir en cour tous les autres prisonniers, parmi lesquels le témoin reconnaît Sunzeri et Peter Natali. Politz avait une moustache.

Officier Dayton

ne sait rien de ce qui s'est passé le soir du meurtre. A arrêté le dimanche suivant Politz (il le montre) chez lui, rue Julie, entre Carondelet et Baroune.

Il était couché à ce moment. Il est entré par l'allée, a levé la fenêtre, l'a fait lever et l'a emmené au poste. Il était blessé au poignet qui était entouré de bandages.

Le témoin était présent quand les vêtements ont été emportés à la station. Il connait Politz comme marchand. Il portait la moustache.

Le témoin habite toujours en face de la boutique du cordonnier près de Mme Thames, dans la maison de laquelle trois balles ont pénétré.

Officier Ed. Flood

a fait une enquête sur la direction des balles. Le 16 au matin, il est allé chez Mme Thames et a remarqué trois troue de balles dans le mur, entre la porte et la fenêtre. Une autre balle avait traversé la porte d'entrée. Il en a trouvé une dans le bois de la porte, une parterre derrière, une sur le plancher et trois sur le lit.

En regardant de l'intérieur par le trou pratiqué à la porte par le passage de la balle, il a acquis la certitude qu'elle avait été tirée du côté opposé de la rue et a obtenu l'angle exact qui correspondait à la grande porte.

A huit à dix pieds des trous du mur, il a compté jusqu'a seize trous, dans une maison voisine. N'a pas fait d'autres recherches, a donné les balles au détective Kerwic pour les remettre au Cap. Journée.

Detective Kerwin

Ne sait rien de l'affaire. Raconte l'enquête à propos des balles. Celles-ci lui ont été remises par Flood. Il confirme le témoignage précédent.

Jos. Catan,

porteur de journaux. Est passé le lendemain matin sur le lieu de l'assassinat, vers 5 h. on 5 h. 30, pour distribuer le journal. Il était en compagnie d'un autre garçon. A trouvé à 15 pieds environ de la rue Julie, dans le ruisseau de la rue Bassin, côté du fleuve, un fusil coupé dont la crosse sortait de l'eau presque entièrement.

A cassé son parapluie en essayant de repêcher le fusil. A donné celui ci à l'officier Lonegan. La crosse était en fer. A 7 pieds de là, dans le même ruisseau, il a trouvé un second fusil dont la crosse était en bois. Il n'a pas vu ces fusils depuis. Ces fusils sont apportés; on les lui montre; il les reconnaît. L'un d'eux contient des cartouches qui sont déchargées et dans lesquelles on trouve une charge de morceaux de plomb de diverses grosseurs et de formes différentes.

John Doyle,

un autre porteur de journaux, était en compagnie du précédent. N'a vu trouver qu'un fusil, ayant quitté son compagnon aussitôt après. Ce fusil a été trouvé à 20 pieds environ de la rue Julie, rue Bassin.

Pat Wall,

un ouvrier, nettoyait le ruisseau de la rue Cypress, entre Magnolia et Locuste. Y a trouvé deux fusils qu'il a enlevés avec sa pelle. On les lui montre, il les reconnaît et déclare qu'il les donna à Mike Hughes, un autre ouvrier, pour les porter au Police Jail. Un nommé John Burdain, dit-il, a trouvé une boîte de cartouches et plusieurs cartouches semées dans le ruisseau.

A ce moment, la table des avocats de l'Etat est couverte de fusils et de pièces à conviction que tout le monde regarde avec un grand intérêt. Les fusils particulièrement par leur forme spéciale attirent l'attention.

Contre examen. — Le témoin répète son témoignage.

Mike Hughes

corrobore le témoignage relatif à la découverte des fusils par Pat. Wall.

Ed. McCabe

étant au Workhouse et par conséquent absent de la cour, on appelle

John Murray.

Le témoin connaissait Hennessey de vue Peu de temps après l'assassinat se trouvait sur les lieux. A trouvé, vers 1 heure 15 du matin, une baguette de fusil sous le hangar de Monastero, en face de sa boutique. L'a donnée au Capt. Donnelly. A vu à cette heure, dans le voisinage, le sergent McCabe, le Capt. Donnelly, M. Shakspeare et plusieurs autres.

Contre examen. — Est arrivé après l'arrestation de Monastero.

Emma Thomas

étant absente, on appelle

John Beverley,

un nègre, qui habitait en octobre rue Girod, près Bassin, dans la maison de Monastero.

Il habitait la chambre contigue à celle du cordonnier et celui ci habitait l'appartement de devant. Reconnait le cordonnier Monastero parmi les accusés.

Emma Thomas habitait la chambre de derrière. Il avait coutume d'entrer par l'allée. Le cordonnier passait par la double porte.

La porte du cordonnier donnait vers Remparts, la sienne sur Bassin. Etait dans la maison au moment de l'assassinat. A entendu parler très haut et marcher précipitamment chez Monastero quelques instants auparavant. Il a même appelé l'attention de sa voisine sur ce fait. Après le dernier coup de feu, il est sorti par l'allée, et a aperçu le cordonnier dans son costume de nuit. N'a pas remarqué s'il avait ses souliers.

Louis Cook

est armurier depuis 16 ans.

Se prononce comme expert sur les fusils. N'a jamais vu de fusils coupés si court. En a coupé pour des personnes qui désiraient les emporter dans leur malle pour voyager, etc. Mais n'en a jamais coupé si court et n'en a jamais vu de ce modèle, avec une crosse à charnière. La coupure du canon dénote un travail grossièrement éxécuté et mal fini.